

Initiales du maire ----- -----
Initiales du Sec.- Trés.



**PROCÈS-VERBAL de la séance ordinaire** du conseil d'Orford tenue à la mairie, le **lundi 4 février 2019** à compter de **19 h.**

À laquelle sont présents :

Madame Marie Boivin, mairesse  
Madame Lorraine Levesque, conseillère  
Monsieur Richard Bousquet, conseiller  
Madame Maryse Blais, conseillère  
Madame Mylène Alarie, conseillère  
Monsieur Jacques Lauzon, conseiller

Le tout formant quorum sous la présidence de la mairesse, madame Marie Boivin.

Sont également présentes :

Madame Danielle Gilbert, directrice générale  
Madame Brigitte Boisvert, greffière

Est absente :

Madame Diane Boivin, conseillère

## **ORDRE DU JOUR**

### **1. OUVERTURE**

- 1.1 Mot de la mairesse
- 1.2 Approbation de l'ordre du jour
- 1.3 Approbation du procès-verbal de la séance extraordinaire du 11 janvier 2019
- 1.4 Approbation du procès-verbal de la séance ordinaire du 14 janvier 2019

### **2. ADMINISTRATION**

- 2.1 Dépôt de documents
- 2.2 Réponses aux questions du public de la dernière séance ordinaire
- 2.3 Période de parole réservée au public
- 2.4 Nominations de citoyens au Comité consultatif en environnement et au Comité de suivi du plan d'action de la Politique familles et aînés

Initiales du maire ----- ----- Initiales du Sec.- Trés.
---

- 2.5 Municipalité amie des monarques de la Fondation David Suzuki
  - 2.6 Participation de conseillers aux Assises annuelles de l'Union des municipalités du Québec (UMQ)
  - 2.7 Renouvellement de la convention - Orford 3.0 et contribution financière
  - 2.8 Acquisition de la compagnie PG Solutions du module - Accès Cité Territoire
  - 2.9 Adoption de l'annexe 1 intitulée - Types de comités et mandats généraux
  - 2.10 Modification à la structure de l'organisation
  - 2.11 Nomination d'un coordonnateur au service de l'urbanisme
  - 2.12 Nomination d'une coordonnatrice au service de l'environnement
- 3. FINANCES**
- 3.1 Approbation des comptes à payer en date du 31 décembre 2018
  - 3.2 Approbation des comptes à payer en date du 31 janvier 2019
  - 3.3 Modification à la programmation de la taxe sur l'essence et de la contribution du Québec 2014-2018
  - 3.4 Attribution d'un montant provenant des activités de fonctionnement de l'exercice 2018 au surplus affecté
- 4. URBANISME**
- 4.1 Contribution au fonds de parc à la suite d'une subdivision cadastrale
- 5. ENVIRONNEMENT**
- 6. TRAVAUX PUBLICS**
- 6.1 Adoption de la Politique sur l'éclairage des voies publiques (2019-01-POL)
  - 6.2 Achat d'un véhicule hybride rechargeable du concessionnaire
  - 6.3 Achat de la compagnie Mega-Tech de deux (2) afficheurs de vitesse
  - 6.4 Autorisation donnée à M. Bernard Lambert, directeur des services techniques de procéder à l'achat d'un godet de chargement

Initiales du maire ----- ----- Initiales du Sec.- Trés.
---

- 6.5 Achat d'un godet usagé de la compagnie Excavation Hutchins inc.
- 6.6 Demande à Hydro-Québec de procéder au retrait de six (6) luminaires de rue
- 6.7 Achat de la compagnie Guillevin International de vingt (20) luminaires de rue avec potences et photocellules
- 6.8 Demande à Hydro-Québec de procéder à l'installation de vingt (20) luminaires de rue

**7. SÉCURITÉ PUBLIQUE**

- 7.1 Prolongation du contrat du directeur incendie par intérim

**8. AVIS DE MOTION**

**9. PROJET DE RÈGLEMENT**

**10. RÈGLEMENT**

**11. CORRESPONDANCE**

**12. PÉRIODE DE QUESTIONS À OBJET LIMITÉ RÉSERVÉE AU PUBLIC**

**13. LEVÉE DE LA SÉANCE**

**1.1. MOT DE LA MAIRESSE**

La Mairesse remercie les citoyens d'Orford qui ont participé à la consultation de la ville de Magog ainsi qu'à la consultation de la MRC.

**1.2. 2019-02-33  
APPROBATION DE L'ORDRE DU JOUR**

**PROPOSÉ PAR :** Maryse Blais

D'approuver l'ordre du jour présenté par M<sup>me</sup> la mairesse, Marie Boivin.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

**1.3. 2019-02-34  
APPROBATION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE  
EXTRAORDINAIRE DU 11 JANVIER 2019**

**PROPOSÉ PAR :** Lorraine Levesque

Initiales du maire ----- ----- Initiales du Sec.- Trés.
---

D'approuver le procès-verbal de la séance extraordinaire du 11 janvier 2019 rédigé par la greffière.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

1.4. **2019-02-35**  
**APPROBATION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU**  
**14 JANVIER 2019**

**PROPOSÉ PAR** : Mylène Alarie

D'approuver le procès-verbal de la séance ordinaire du 14 janvier 2019 rédigé par la greffière.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

2.1. **DÉPÔT DE DOCUMENTS**

- Situation budgétaire cumulative au 31 janvier 2019;
- Liste des comptes à payer en date du 31 décembre 2018;
- Liste des comptes à payer en date du 31 janvier 2019;
- Dépenses des fonctionnaires ou employés, conformément au *Règlement numéro 821* de janvier 2019;

Présences dans la salle : 15 personnes.

2.2. **RÉPONSES AUX QUESTIONS DU PUBLIC DE LA DERNIÈRE SÉANCE**  
**ORDINAIRE**

2.3. **PÉRIODE DE PAROLE RÉSERVÉE AU PUBLIC**

2.4. **2019-02-36**  
**NOMINATIONS DE CITOYENS AU COMITÉ CONSULTATIF EN**  
**ENVIRONNEMENT ET AU COMITÉ DE SUIVI DU PLAN D'ACTION DE LA**  
**POLITIQUE FAMILLES ET AÎNÉS**

Considérant qu' il y a lieu de nommer un citoyen sur le Comité consultatif en environnement et un citoyen sur le Comité de suivi du Plan d'action de la Politique familles et aînés;

**PROPOSÉ PAR** : Mylène Alarie

Initiales du maire ----- ----- Initiales du Sec.- Très.
---

De nommer M<sup>me</sup> Marie-Ève Jirat au Comité consultatif en environnement, jusqu'au 31 décembre 2019.

De nommer M<sup>me</sup> Mireille Versailles au Comité de suivi du Plan d'action de la Politique familles et aînés, jusqu'au 31 décembre 2019.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

2.5.

**2019-02-37**

**MUNICIPALITÉ AMIE DES MONARQUES DE LA FONDATION DAVID SUZUKI**

- |                 |   |
|-----------------|---|
| Considérant que | la Municipalité se démarque par la qualité de ses paysages et de son patrimoine naturel;  |
| Considérant que | la <i>Fondation David Suzuki</i> offre la certification <i>Municipalité amie des monarques</i> afin de favoriser la création d'écosystème attrayante pour les pollinisateurs;   |
| Considérant que | pour obtenir cette certification, la Municipalité doit s'engager à mettre en oeuvre au moins trois (3) mesures de protection de l'habitat du monarque parmi les vingt-quatre (24) proposées;  |
| Considérant que | la Municipalité souhaite sensibiliser la population au déclin des populations de monarques et au fait que cette espèce a besoin que l'on crée et protège des écosystème naturels composés d'espèces indigènes, habitat propice à sa survie; |

**PROPOSÉ PAR** : Mylène Alarie

D'accueillir la certification Municipalité amie des monarques et de mettre en place les cinq (5) engagements suivants :

- en publiant une déclaration visant à accroître la sensibilisation au déclin des populations monarques et au fait que cette espèce a besoin que l'on crée et protège des habitats propices à sa survie;
- en lançant une campagne de communication pour encourager les citoyens à planter de l'asclépiade sur leur terrain ou dans leur quartier;
- en rencontrant les employés des services municipaux responsables des parcs et des travaux publics afin de réviser les programmes de tonte de pelouse dans le but de limiter la coupe d'asclépiade lors de l'entretien dans les espaces publics;
- en revalorisant les terrains inoccupés en créant une zone d'habitat pour le monarque;
- en encourageant les gestionnaires des biens municipaux à planter l'asclépiade et des plantes nectarifères indigènes sur les terrains municipaux et aux abords des bâtiments et des propriétés appartenant à la Municipalité.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

Initiales du maire ----- ----- Initiales du Sec.- Trés.
---

2.6.

**2019-02-38**

**PARTICIPATION DE CONSEILLERS AUX ASSISES ANNUELLES DE L'UNION DES MUNICIPALITÉS DU QUÉBEC (UMQ)**

Considérant que les Assises annuelles de l'Union des municipalités du Québec auront lieu cette année à Québec, les 9, 10 et 11 mai 2019;

Considérant que les membres du conseil favorisent les échanges avec les élus des autres régions du Québec afin de solutionner diverses problématiques du milieu municipal;

**PROPOSÉ PAR : Maryse Blais**

D'autoriser les conseillers MM. Richard Bousquet et Jacques Lauzon à participer aux Assises annuelles de l'Union des municipalités du Québec 2019.

À cette fin, le conseil autorise le paiement des frais de congrès, d'hébergement, de repas et de transport applicables, montant qui sera puisé à même le fonds général.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

2.7.

**2019-02-39**

**RENOUVELLEMENT DE LA CONVENTION - ORFORD 3.0 ET CONTRIBUTION FINANCIÈRE**

Considérant que la Convention portant sur les règles de contribution financière de la Municipalité du Canton d'Orford au bénéfice de l'organisme Orford 3.0 doit être renouvelée;

Considérant que cette convention porte également sur les règles et les conditions d'utilisation des locaux situés au 2304, chemin du Parc ainsi que les autres règles de collaboration établies entre les parties;

Considérant qu'il est prévu, à l'article 9 de ladite convention, que la Municipalité doit confirmer en début de chaque année le montant de la contribution financière ainsi que les événements et les activités visés au moyen d'une annexe à la convention;

**PROPOSÉ PAR : Lorraine Levesque**

D'autoriser la mairesse ou, en son absence, le maire suppléant et la greffière à signer le renouvellement de la convention avec l'organisme Orford 3.0, le tout tel que prévu à la convention annexée aux présentes.

De confirmer une contribution pour un montant de 35 000 \$ auquel un montant additionnel sera versé si la condition de l'article 7 de la convention est respectée, montant étant puisé à même le fonds général.

D'abroger la résolution numéro 2017-12-289.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

Initiales du maire ----- ----- Initiales du Sec.- Trés.
---

2.8.

**2019-02-40**

**ACQUISITION DE LA COMPAGNIE PG SOLUTIONS DU MODULE - ACCÈS CITÉ TERRITOIRE**

- Considérant que la gestion des plaintes et des requêtes a été inscrite en priorité comme action pour 2018-2019;
- Considérant que l'achat d'un système de gestion des plaintes et des requêtes assurera une constance dans la qualité des services offerts aux citoyens tout en garantissant un suivi des demandes dans les meilleurs délais;
- Considérant que les vérifications ont été faites auprès de quelques fournisseurs;
- Considérant que *PG Solutions* offre à meilleur coût, à l'achat et au maintien, le module qui est le plus approprié aux besoins de la Municipalité;

**PROPOSÉ PAR :** Lorraine Levesque

D'acquérir de la compagnie PG Solutions le module «AccèsCité Territoire», incluant le prix des licences, l'installation, la formation, ainsi que les frais de déplacement et de séjour lorsqu'applicables ou requis. Dès l'installation, s'ajouteront des frais d'entretien annuels récurrents.

À cette fin, le conseil municipal autorise une dépense de 10 606 \$, dont un montant de 2 500 \$ sera puisé à même le surplus réservé de 2018 et le résiduel sera puisé à même le surplus libre au 31 décembre 2018.

D'autoriser la trésorière à signer l'offre de service jointe à la présente et datée du 30 janvier 2019.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

2.9.

**2019-02-41**

**ADOPTION DE L'ANNEXE 1 INTITULÉE - TYPES DE COMITÉS ET MANDATS GÉNÉRAUX**

- Considérant que la Municipalité a adopté, en décembre 2017, le document intitulé *Règle de fonctionnement des comités consultatifs de la Municipalité du Canton d'Orford*;
- Considérant que les mandats généraux des comités permanents n'étaient pas décrits;
- Considérant qu' il y a lieu de les définir;

**PROPOSÉ PAR :** Richard Bousquet

D'adopter l'annexe «1» intitulée *Types de comités et mandats généraux*, -joint à la présente résolution et que celle-ci fasse partie intégrante du document intitulé *Règle de fonctionnement des comités consultatifs de la Municipalité du Canton d'Orford*.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

Initiales du maire ----- ----- Initiales du Sec.- Très.
---

2.10.

**2019-02-42**

**MODIFICATION À LA STRUCTURE DE L'ORGANISATION**

- Considérant qu' une réorganisation administrative des services techniques et des fonctions cadres a été amorcée en décembre dernier;
- Considérant que cette réorganisation est rendue nécessaire pour faire face à la croissance et assurer une meilleure prise en charge des défis que doit rencontrer la Municipalité dans les champs d'intervention de l'environnement, de l'urbanisme et de la gestion des infrastructures;
- Considérant que la Municipalité doit ajuster son organisation en conséquence;

**PROPOSÉ PAR :** Jacques Lauzon

D'abolir le poste de directeur du service de l'urbanisme et de l'environnement occupé jusqu'au 1<sup>er</sup> février 2019 par M. Pascal Ellyson.

D'abolir le poste de directeur du service infrastructures et voirie occupé jusqu'au 31 décembre 2018 par M. Bernard Lambert.

De confirmer les trois (3) postes suivants :

- coordonnateur au service de l'urbanisme;
- coordonnateur au service de l'environnement;
- coordonnateur aux infrastructures;

De désigner M. Bernard Lambert à titre de Coordonnateur aux infrastructures par intérim jusqu'à ce que le poste soit ouvert et comblé au cours de l'année 2019.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

2.11.

**2019-02-43**

**NOMINATION D'UN COORDONNATEUR AU SERVICE DE L'URBANISME**

- Considérant la réorganisation administrative des services techniques et des fonctions cadres amorcée en décembre dernier par la nomination d'un directeur des services techniques;
- Considérant la division des fonctions de l'urbanisme et de l'environnement en deux (2) services distincts sous la supervision du directeur des services techniques;
- Considérant qu' il y a lieu de confirmer un nouveau poste de coordonnateur du service de l'urbanisme, poste qui peut être assumé par *M. Pascal Ellyson, urbaniste*;
- Considérant les modalités de la Politique salariale du personnel cadre en vigueur;

**PROPOSÉ PAR :** Maryse Blais



Initiales du maire ----- ----- Initiales du Sec.- Très.
---

De confirmer M. Pascal Ellyson à titre de coordonnateur du service de l'urbanisme à compter du 4 février 2019, aux conditions de travail de la *Politique des conditions de travail du personnel-cadre du Canton d'Orford* (juillet 2017) en vigueur et au salaire correspondant à la classe 10 échelon 8 de la *Politique salariale du personnel-cadre* (juillet 2017) en vigueur.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

2.12.

**2019-02-44**

**NOMINATION D'UNE COORDONNATRICE AU SERVICE DE L'ENVIRONNEMENT**

- Considérant la réorganisation administrative des services techniques et des fonctions cadres amorcée en janvier dernier par la nomination d'un directeur des services techniques;
- Considérant la division des fonctions de l'urbanisme et de l'environnement en deux (2) services distincts sous la supervision du directeur des services techniques;
- Considérant qu' un appel de candidatures a été affiché en décembre 2018 pour un nouveau poste cadre permanent de coordonnateur du service de l'environnement;
- Considérant que le processus de sélection a été complété avec succès et qu'une candidature est recommandée;

**PROPOSÉ PAR** : Richard Bousquet

De confirmer M<sup>me</sup> Karine Denis à titre de coordonnatrice du service de l'environnement à compter du 25 février 2019, aux conditions de travail de la *Politique des conditions de travail du personnel-cadre du Canton d'Orford* (juillet 2017) en vigueur et au salaire correspondant à la classe 10 échelon 4 de la *Politique salariale du personnel-cadre* (juillet 2017) en vigueur.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

3.1.

**2019-02-45**

**APPROBATION DES COMPTES À PAYER EN DATE DU 31 DÉCEMBRE 2018**

- Considérant l'article 204 du *Code municipal du Québec*, relatif au paiement des dépenses de la municipalité;

**PROPOSÉ PAR** : Jacques Lauzon

D'approuver la liste des comptes à payer au montant de 37 948,72 \$ en date du 31 décembre 2018.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

Initiales du maire
-----
-----
Initiales du Sec.- Trés.

3.2.

**2019-02-46**

**APPROBATION DES COMPTES À PAYER EN DATE DU 31 JANVIER 2019**

Considérant l'article 204 du *Code municipal du Québec*, relatif au paiement des dépenses de la municipalité;

**PROPOSÉ PAR :** Jacques Lauzon

D'approuver la liste des comptes à payer au montant de 149 625,46 \$ en date du 31 janvier 2019.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

3.3.

**2019-02-47**

**MODIFICATION À LA PROGRAMMATION DE LA TAXE SUR L'ESSENCE ET DE LA CONTRIBUTION DU QUÉBEC 2014-2018**

Considérant que la Municipalité a pris connaissance du Guide relatif aux modalités de versement de la contribution gouvernementale dans le cadre du Programme de la taxe sur l'essence et de la contribution du Québec (TECQ) pour les années 2014 à 2018;

Considérant que la Municipalité doit respecter les modalités de ce guide qui s'appliquent à elle pour recevoir la contribution gouvernementale qui lui a été confirmée dans une lettre du Ministre des Affaires municipales et de l'Habitation;

**PROPOSÉ PAR :** Richard Bousquet

Que la Municipalité s'engage à respecter les modalités du guide qui s'appliquent à elle.

Que la Municipalité s'engage à être seule responsable et à dégager le Canada et le Québec de même que leurs exigences, pertes, dommages et coûts de toutes sortes ayant comme fondement une blessure infligée à une personne, le décès de celle-ci, des dommages causés à des biens ou la perte de biens attribuable à un acte délibéré ou négligent découlant directement ou indirectement des investissements réalisés au moyen de l'aide financière obtenue dans le cadre du programme de la TECQ 2014-2018.

Que la Municipalité approuve le contenu et autorise l'envoi au ministère des Affaires municipales et de l'Habitation de la programmation de travaux jointe à la présente et de tous les autres documents exigés par le ministère en vue de recevoir la contribution gouvernementale qui lui a été confirmée dans une lettre du Ministre des Affaires municipales et de l'Habitation.

Que la Municipalité s'engage à réaliser le seuil minimal d'immobilisations en infrastructures municipales fixé à 28 \$ par habitant par année, soit un total de 140 \$ par habitant pour l'ensemble des cinq (5) années du programme. Que la Municipalité s'engage à informer le ministère des Affaires municipales et de l'Habitation de toute modification qui sera apportée à la programmation de travaux approuvée par la présente résolution.

Que la Municipalité atteste par la présente résolution que la programmation de travaux ci-jointe comporte des coûts réalisés véridiques et reflète les prévisions de dépenses des travaux admissibles jusqu'au 31 décembre 2019.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

Initiales du maire
-----
-----
Initiales du Sec.- Trés.

3.4.

**2019-02-48**

**ATTRIBUTION D'UN MONTANT PROVENANT DES ACTIVITÉS DE FONCTIONNEMENT DE L'EXERCICE 2018 AU SURPLUS AFFECTÉ**

Considérant que des montants ont été taxés ou engagés aux activités de fonctionnement de l'exercice 2018 et que des dépenses reliées à ces engagements seront réalisées au-delà de cet exercice financier;

Considérant qu' il y a lieu de transférer ces montants du surplus cumulé non affecté au 31 décembre 2018 au surplus affecté;

**PROPOSÉ PAR :** Lorraine Levesque

D'autoriser la trésorière à transférer un montant de 108 600 \$ du surplus libre cumulé au 31 décembre 2018 au surplus affecté, afin de compléter les engagements de 2018 à même les fonds de 2018.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

4.1.

**2019-02-49**

**CONTRIBUTION AU FONDS DE PARC À LA SUITE D'UNE SUBDIVISION CADASTRALE**

Considérant que le *Règlement de lotissement numéro 788*, plus particulièrement l'article 3.7 de ce dernier, permet au conseil d'exiger un paiement en argent au lieu d'une superficie de terrain, lors de l'approbation d'un plan relatif à des opérations cadastrales;

Considérant qu' il est préférable, selon les membres du conseil, d'exiger cette compensation en argent dans le cas mentionné ci-dessous;

**PROPOSÉ PAR :** Maryse Blais

D'exiger le paiement d'une somme équivalant à 10 % de la valeur inscrite au rôle d'évaluation comme prévu par le *Règlement de lotissement numéro 788*, pour la subdivision cadastrale suivante :

Nom du propriétaire	Lot divisé	Lot créé	Montant remis au fonds de parc
M <sup>me</sup> Marie-Ève Dulude et MM. Christyan et Jocelyn Dulude	3 577 150	6 271 049 à 6 271 051	25 513,33 \$
<b>TOTAL</b>			<b>25 513,33 \$</b>

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

Initiales du maire ----- -----
Initiales du Sec.- Trés.

6.1.

**2019-02-50**

**ADOPTION DE LA POLITIQUE SUR L'ÉCLAIRAGE DES VOIES PUBLIQUES (2019-01-POL)**

- Considérant que la Municipalité possède un vaste territoire constitué de lacs, d'un grand parc national de conservation et de récréation et composant avec une occupation humaine majoritairement rurale et semi-urbaine;
- Considérant que la cohabitation avec la faune y est omniprésente;
- Considérant que cette réalité mène la Municipalité à vouloir se définir d'une politique qui encadre le maintien et l'ajout d'éclairage des voies publiques;
- Considérant que la Politique sur l'éclairage des voies publiques vise à définir le type et les conditions de mise en place d'éclairage des voies publiques et des trottoirs sur le territoire de la Municipalité du Canton d'Orford;

**PROPOSÉ PAR :** Jacques Lauzon

Que la Municipalité du Canton d'Orford adopte la présente Politique sur l'éclairage des voies publiques (2019-01-POL) dont le texte est joint à la présente comme si au long reproduit.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

6.2.

**2019-02-51**

**ACHAT D'UN VÉHICULE HYBRIDE RECHARGEABLE DU CONCESSIONNAIRE**

- Considérant que la Municipalité s'est dotée d'un plan de renouvellement de sa flotte de véhicules visant notamment à éviter le remplacement de plusieurs véhicules la même année;
- Considérant qu'il serait opportun de procéder au remplacement de l'un des véhicules de marque Toyota Yaris utilisé par les services d'inspection de la Municipalité;
- Considérant le devis DV-344 qui édicte les exigences minimales du nouveau véhicule dont désire se doter la Municipalité;
- Considérant les offres reçues à savoir :

Compagnies	Montants
Dion Chevrolet	39 188,05 \$
Magog Honda	39 884,79 \$
Sherbrooke Honda	39 984,10 \$
Thibault GM	38 935,09 \$

**PROPOSÉ PAR :** Mylène Alarie

D'acheter de la compagnie Thibault GM un véhicule hybride rechargeable de marque Chevrolet modèle Volt.

Initiales du maire ----- ----- Initiales du Sec.- Très.
---

À cette fin, le conseil autorise une dépense de 38 935,09 \$, montant étant puisé à même le fonds de roulement et remboursable sur une période de cinq (5) ans.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

6.3.

**2019-02-52**

**ACHAT DE LA COMPAGNIE MEGA-TECH DE DEUX (2) AFFICHEURS DE VITESSE**

- Considérant que la Municipalité a récemment mis sur pied une campagne visant la réduction de la vitesse sur l'ensemble de son territoire;
- Considérant que la Municipalité désire sécuriser davantage la circulation de tous les usagers dans le noyau villageois;
- Considérant que l'expérience démontre que les afficheurs de vitesse constituent d'excellents outils pédagogiques favorisant la prise de conscience et par conséquent la réduction de la vitesse;
- Considérant que ces afficheurs assurent également un enregistrement des vitesses permettant ensuite des diagnostics quant à la vitesse de circulation réelle des usagers et conséquemment l'efficacité des mesures mises en place;
- Considérant l'expérience de la Municipalité en matière d'utilisation d'afficheur de vitesse et des récentes vérifications effectuées quant aux modèles disponibles;

**PROPOSÉ PAR :** Lorraine Levesque

D'acheter de la compagnie Méga-Tech deux (2) afficheurs de vitesse, modèle SafePace Evolution 12 comprenant 4 supports.

À cette fin, le conseil autorise une dépense de 7 500 \$, montant étant puisé à même le fonds général.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

6.4.

**2019-02-53**

**AUTORISATION DONNÉE À M. BERNARD LAMBERT, DIRECTEUR DES SERVICES TECHNIQUES DE PROCÉDER À L'ACHAT D'UN GODET DE CHARGEMENT**

- Considérant que la Municipalité s'est procurée récemment un tracteur Kubota modèle BX2680 équipé de plusieurs accessoires;
- Considérant que ce tracteur est principalement utilisé pour l'entretien horticole des parcs et espaces verts de la Municipalité et que pour des fins d'autonomie du personnel y travaillant, il est nécessaire que ce tracteur soit équipé d'un équipement additionnel soit un godet de chargement;

**PROPOSÉ PAR :** Richard Bousquet

Initiales du maire ----- ----- Initiales du Sec.- Très.
---

D'autoriser M. Bernard Lambert, directeur des services techniques à acheter de la compagnie Équipements RM Nadeau inc., un godet à chargement, modèle LA344S pouvant être attaché à un tracteur Kubota BX2680.

À cette fin, le conseil autorise une dépense de 4 735 \$, montant étant puisé à même le fonds général.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

6.5.

**2019-02-54**

**ACHAT D'UN GODET USAGÉ DE LA COMPAGNIE EXCAVATION HUTCHINS INC.**

- Considérant que la municipalité s'est dotée, à l'automne 2018, d'un plan de gestion environnemental des fossés routiers;
- Considérant que ce plan implique des interventions d'entretien et de nettoyage récurrentes de l'ensemble des fossés municipaux;
- Considérant que plusieurs de ces interventions seront réalisées en régie par le personnel et la machinerie de la Municipalité;
- Considérant qu' il est opportun de doter la pelle hydraulique qui sera affectée aux dites interventions d'un godet approprié à la nature du travail;
- Considérant les recommandations de M. Bernard Lambert, directeur des services techniques;

**PROPOSÉ PAR : Jacques Lauzon**

D'acheter de la compagnie Excavation Hutchins inc. un godet usagé à faible dégagement, conçu spécifiquement pour le nettoyage des fossés. L'entreprise s'engage à modifier les attaches rapides du godet afin de le rendre compatible avec le système d'attache de la pelle hydraulique de la Municipalité. Le godet sera livré entièrement repeint.

À cette fin, le conseil autorise une dépense de 2 300 \$, montant étant puisé à même le fonds général.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

6.6.

**2019-02-55**

**DEMANDE À HYDRO-QUÉBEC DE PROCÉDER AU RETRAIT DE SIX (6) LUMINAIRES DE RUE**

- Considérant que la Municipalité a élaboré une nouvelle politique d'éclairage des voies publiques;
- Considérant que cette politique a notamment pour but de limiter le nombre d'appareil d'éclairage afin de réaliser des économies sur l'entretien et le remplacement du cycle de vie;
- Considérant qu' un inventaire à jour a été réalisé de l'ensemble des luminaires présents sur le territoire et que certains de ceux-ci sont en contradiction aux critères de la politique;

Initiales du maire
-----
-----
Initiales du Sec.- Trés.

Considérant que la Municipalité désire que soit retiré l'ensemble de ces luminaires jugés inappropriés;

**PROPOSÉ PAR :** Richard Bousquet

De demander à Hydro-Québec de procéder au retrait de six (6) luminaires de rue situés aux endroits suivants :

Route 220

- face au 7568;
- près du 7573;
- près du 7599;
- près du 7621;
- face au 7655.

Rue de la Savoyanne

- près du 14.

À cette fin, le conseil autorise une dépense de 994 \$, montant étant puisé à même le fonds général.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

6.7.

**2019-02-56**

**ACHAT DE LA COMPAGNIE GUILLEVIN INTERNATIONAL DE VINGT (20) LUMINAIRES DE RUE AVEC POTENCES ET PHOTOCÉLULES**

Considérant que la Municipalité a élaboré une nouvelle Politique d'éclairage des voies publiques;

Considérant que plusieurs intersections de rues et de chemins municipaux ne sont pas pourvues d'éclairage contrevenant ainsi à l'objectif de sécurité défini à la politique;

Considérant que la Municipalité désire que soient éclairées ces vingt (20) intersections;

Considérant les demandes de prix effectuées auprès de trois (3) fournisseurs et les prix reçus à savoir :

COMPAGNIE	PRIX SOUMIS
Guillevin international	7 350,95 \$
Franklin empire inc.	8 205,15 \$
Nedco	Aucun prix

**PROPOSÉ PAR :** Mylène Alarie

D'acheter de la compagnie Guillevin international :

- 20 photocellules longues durées;
- 11 potences en de 2,4 mètres;
- 9 potences de 3 mètres;
- 7 luminaires GE Évolue, 31W, 2700K;
- 13 luminaires GE Evolve 39W, 2700K

Initiales du maire ----- ----- Initiales du Sec.- Très.
---

À cette fin, le conseil autorise une dépense de 8 452 \$, montant étant puisé à même le fonds général.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

6.8.

**2019-02-57**

**DEMANDE À HYDRO-QUÉBEC DE PROCÉDER À L'INSTALLATION DE VINGT (20) LUMINAIRES DE RUE**

- |                 |   |
|-----------------|---|
| Considérant que | la Municipalité a élaboré une nouvelle Politique d'éclairage des voies publiques;   |
| Considérant que | plusieurs intersections de rues et de chemins municipaux ne sont pas pourvus d'éclairage contrevenant ainsi à l'objectif de sécurité défini à la politique; |
| Considérant que | la Municipalité désire que soient éclairées ces vingt (20) intersections;   |
| Considérant qu' | Hydro-Québec est l'entité responsable de l'installation des luminaires municipaux sur les poteaux du réseau de distribution électrique;                     |
| Considérant     | la hausse des coûts annoncée par Hydro-Québec et effective en avril pour l'installation et mise sous tension d'un luminaire de rue;                         |

**PROPOSÉ PAR : Jacques Lauzon**

De demander à Hydro-Québec de procéder à l'installation des vingt (20) luminaires de rue situés aux intersections suivantes :

- rue de la Petite-Ourse/impasse d'Orion;
- chemin Alfred Desrochers/rue de la Chasse-Gardée;
- chemin Alfred Desrochers/rue de la Muse;
- rue des Bruants/rue des Tangaras;
- avenue des Villas/rue des Geais-Bleus;
- chemin Bice/rue des Grives;
- rue du Roitelet/rue du Huard;
- rue du Roitelet/rue des Orioles;
- rue du Roitelet/rue du Héron;
- rue de la Grande-Coulée/rue de la Réserve;
- rue de la Grande-Coulée/impasse du Cap;
- rue de l'Arcade/rue du Contour;
- rue de l'Arcade/rue de la Petite-Coulée;
- rue du Montagnac/rue de la Brise;
- rue de la Fleur-de-Mai/rue de l'Écorce;
- rue des Chanterelles/rue des Bolets;
- rue des Chanterelles/rue des Russules;
- chemin de la Chaîne-des-Lacs/montée du Havre;
- chemin Simoneau/chemin des Osmondes;
- chemin des Bûcherons/Route 220.

À cette fin, le conseil autorise une dépense de 3 312 \$, montant étant puisé à même le fonds général.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**



Initiales du maire ----- ----- Initiales du Sec.- Trés.
---

7.1.

2019-02-58

**PROLONGATION DU CONTRAT DU DIRECTEUR INCENDIE PAR INTÉRIM**

- Considérant que le contrat du directeur incendie par intérim est échu;
- Considérant que l'embauche du nouveau directeur incendie n'est pas terminé;
- Considérant qu' il y a lieu de prolonger le contrat (résolution numéro 2018-01-29) du directeur incendie par intérim;

**PROPOSÉ PAR** : Maryse Blais

Que la durée prévue dans le contrat signée le 21 octobre 2018 entre la Municipalité et M. Serge Collins soit remplacée par une durée indéterminée, et ce, jusqu'à ce que le poste permanent de directeur incendie soit comblé.

De modifier le contrat en conséquence.

D'autoriser la mairesse ou en son absence le maire suppléant et la directrice générale à signer la modification au contrat.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

11.

**CORRESPONDANCE**

Lettre du ministère des Transport concernant la réduction de vitesse.

12.

**PÉRIODE DE QUESTIONS À OBJET LIMITÉ RÉSERVÉE AU PUBLIC**

13.

2019-02-59

**LEVÉE DE LA SÉANCE**

**PROPOSÉ PAR** : Lorraine Levesque

De lever la séance ordinaire. Il est 20 h 06.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

---

M<sup>me</sup> Marie Boivin, mairesse

---

M<sup>me</sup> Brigitte Boisvert, greffière